



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

2 AVRIL 2025

ATTRIBUTION D'UN FOND DE CONCOURS

COMMUNAUTAIRE POUR LA FOSSE 8

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 27 mars 2025 et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Madame Evelyne DUGARDIN qui donne procuration à Madame Paulette DUQUENOY
Madame Géraldine MUSZYNSKI qui donne procuration à Monsieur Patrick HERLANT
Monsieur David MINNE qui donne procuration à Monsieur Grégory HAGE
Monsieur Sylvain DUGARDIN qui donne procuration à Madame Malika BENGRIBA
Monsieur Youssef BOUYA qui donne procuration à Monsieur Christophe CAUX

Le nombre de présents est de 22, le nombre de votants 27 dont 5 procurations

Madame Malika BENGRIBA est nommée Secrétaire de Séance.

Vu le projet de territoire écologique adopté par délibération n° 21/060 du 30 septembre 2021,

Vu le pacte de gouvernance adopté par délibération n° 21/061 du 30 septembre 2021,

Vu le pacte financier et fiscal de solidarité adopté par délibération n° 22/021 du 31 mars 2021,

Vu le principe de contractualisation, et du règlement budgétaire et financier des fonds de concours adopté par délibération n° 22/022 du 31 mars 2022,

Vu la contractualisation entre la CAHC et chacune des 14 communes, adoptée par délibération n° 22/105 du 17 novembre 2022,

Vu le règlement cadre pour l'instruction et l'attribution d'un fonds de concours d'intervention spécifique pour les projets à enjeu communautaire adopté par délibération n° 22/107 du 17 novembre 2022, modifié par délibération n° 24/020 du 22 février 2024, n° 24/035 du 15 avril 2024 et n° 24/092 du 17 octobre 2024,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2022 portant sur l'approbation du contrat d'engagements réciproques dans le cadre du Projet de territoire écologique, modifiée par délibération du 4 décembre 2024,

Hôtel de Ville - Rue Basly - 62141 - Evin-Malmaison

▫ 03.21.77.84.99 ▫ 03.21.77.89.37

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216203216-20250402-DEL11_20250



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EVIN-MALMAISON

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EVIN-MALMAISON

Liberté - Egalité - Fraternité

Délibération n°

11

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
2 AVRIL 2025**

Vu le contrat d'engagement signé entre la commune et la CAHC,

La commune d'Evin-Malmaison a sollicité le fonds de concours d'intervention spécifique pour les projets à enjeu communautaire pour son projet intitulé : « AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DE L'ANCIENNE FOSSE 8 ».

Ce projet est inscrit au contrat d'engagement réciproque 2022-2026 signé entre la CAHC et la commune.

Le projet consiste en l'aménagement du site de l'ancienne Fosse 8 selon une approche environnementale tout en prenant en compte les enjeux urbains et paysagers. Le site constitue une zone d'urbanisation stratégique de 6 hectares aux franges du centre ville. Les enjeux identifiés sont quant à eux le développement de l'habitat sur la partie nord du site, la mise en valeur du chevalement et la connexion à la trame verte du bassin minier au sud.

Le projet respecte l'ensemble des critères d'éligibilité du règlement du fonds de concours dans la thématique « Opérations d'aménagements, de revitalisation et de réhabilitation de friches ». Le coût du projet éligible s'élève à 1 257 158 € HT. La commune peut ainsi prétendre à un fonds de concours de la part de la CAHC d'un montant de 628 579 €. L'ensemble des éléments décrivant le projet, le respect des critères d'éligibilité de l'opération, les engagements de la commune, et les modalités de versement du fonds de concours sont repris dans le projet de convention joint en annexe.

Il est proposé :

- d'accepter un fonds de concours d'un montant de 628 579 € au titre de l'intervention spécifique pour les projets à enjeu communautaire à la commune d'Evin Malmaison pour le projet «FOSSE 8».
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de versement du fonds de concours et tous les documents y afférents.

Décision du Conseil Municipal : Voté à l'unanimité

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre, les membres présents,

Pour copie conforme

Le Maire,


Valérie PETIT

Hôtel de Ville - Rue Basly - 62141 - Evin-Malmaison

□ 03.21.77.84.99 □ 03.21.77.89.37

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216203216-20250402-DEL11_20250